

**SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LA SECURITE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS D'ILE-DE-FRANCE**

**DECISION n° 7981  
prise dans sa séance du 18 juin 2004**

Le conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile de France,

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu le décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959 modifié portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France,

Vu ses décisions n° 7318 du 24 octobre 2001 et n° 7358 du 7 décembre 2001 approuvant la création et la composition du groupe de travail sur la sécurité dans les transports publics d'Ile-de-France,

**DECIDE**

**Article unique :** sont élus membres du groupe de travail sur la sécurité dans les transports publics d'Ile-de-France :

- M. Jean-Paul ALGRE, représentant du préfet de police,
- M. Jean-Jacques BECKER, représentant du ministre chargé de l'économie, des finances et du budget ;
- M. Denis PRIEUR, représentant du ministre chargé de l'Intérieur ;
- Mme Ruth MARQUES, représentant du ministre chargé de l'équipement et du logement ;
- M. Pierre VERDEAUX, représentant du ministre chargé des transports ;
- M. Roger KAROUTCHI, représentant du conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Serge MERY, représentant du conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Elisabeth LARRIEU, représentant du conseil de Paris ;
- M. Daniel DAVISSE, représentant du conseil général du Val de Marne ;
- M. Etienne CHAUFOUR, représentant du conseil général de l'Essonne.

Le président du conseil d'administration du  
Syndicat des transports d'Ile de France



Bertrand Landrieu